

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/001302**
n°de gestion : **2002B03251**
n°SIREN : **443 867 064 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 19/01/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AXXIS A DOMICILE société par actions simplifiée

37 rue Flachet 69100 Villeurbanne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

décision de l'associé unique (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Continuation de la société malgré les pertes

Fait à Lyon, le 19/01/2009

FRANCE PRESENCE
Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège social : 37, Rue Flachet – 69100 VILLEURBANNE
443 867 064 RCS LYON

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'AN DEUX MILLE HUIT
Et le 19 Septembre,

Le soussigné Max MASSA, agissant en qualité de représentant de la société ONET, associé unique de la société FRANCE PRESENCE, société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros,

En présence de la société AXXIS RESSOURCES, représentée par Monsieur Alain LANSARD, président non associé de la société,

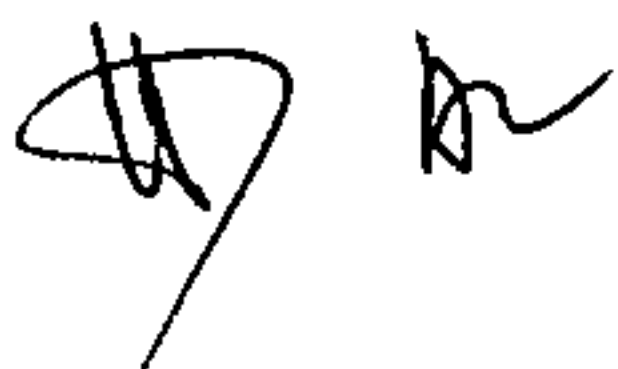
Les sociétés KPMG AUDIT et ERNST & YOUNG AUDIT, commissaires aux comptes titulaires, dûment informées étant absentes et excusées,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES:

- Lecture du rapport du Président,
- Dissolution anticipée ou non de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, délibérant par application des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce (sur renvoi de l'article L 227.1), après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 2007 approuvés par décisions de l'associé unique du 22 Mai 2008, et desquels il résulte que l'actif net social est inférieur à la moitié du capital social, décide, sur proposition du Président, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, mais au maintien de son existence et à la poursuite de son activité.



SECONDE DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

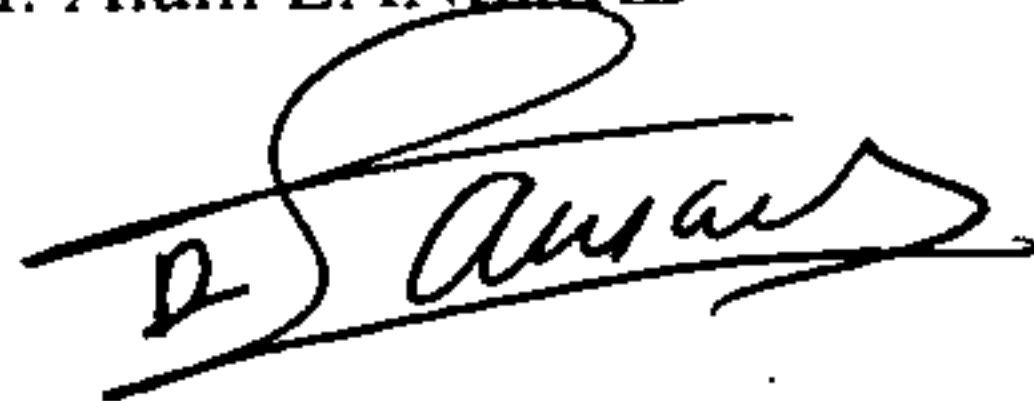
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associé unique.

ONET S:A
Le Président du Directoire
M. Max MASSA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Max Massa', enclosed within a large, sweeping oval stroke.

Le Président
SAS AXXIS RESSOURCES
Son Président
M. Alain LANSARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Lansard', written in a cursive style with a long horizontal flourish at the end.